

Loi sur le SCRS et de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, lors des audiences publiques, laissaient à désirer et vu les sages conseils qu'on lui avait donnés, le Comité posa par écrit des questions détaillées à ces témoins en leur demandant de fournir des réponses aussi complètes que possible dans les meilleurs délais.

Dans les réponses reçues par écrit, certains des témoins se sont montrés plus obligeants et plus avenants que d'autres. Si les réponses reçues ont été utiles, elles auraient gagné à être plus complètes.

Dans le cadre de son examen, le Comité réclama certains documents qu'il jugeait essentiels pour lui permettre de fournir au Parlement une évaluation de la *Loi sur le SCRS* et de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*. Les directives ministérielles, les rapports du directeur du SCRS, les certificats et rapports de l'inspecteur général, et les rapports du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité figuraient parmi les documents sollicités. Le Comité s'est vu refuser tous ces documents, bien qu'on ait donné à ses membres, en l'absence de son personnel, une séance d'information sur certains d'entre eux. Le Comité obtint en fin de compte, dans des locaux protégés, d'autres informations du Bureau du Conseil privé, du sous-solliciteur général, du CSARS, du SCRS et de la GRC sur plusieurs autres sujets, la plupart du temps en l'absence de son personnel.

Bien entendu, les audiences publiques ont été un élément important de l'examen entrepris par le Comité. Les questions soulevées par les témoins et les changements recommandés par eux ont été examinés attentivement et plusieurs figurent dans ce rapport. Le résumé des témoignages préparé par le personnel du Comité renferme une synthèse des mémoires présentés au Comité et des témoignages reçus; son plan suit celui du document sur les Principaux thèmes et des questions écrites adressées aux principaux intervenants du système. Ce résumé donna au Comité une vue d'ensemble des témoignages reçus et facilita la rédaction de ce rapport.

Le personnel du Comité entreprit divers travaux de recherche dont les résultats ont été utilisés dans ce rapport. De même, le Comité a commandé des analyses juridiques externes sur des points reliés à la Charte des droits et libertés³.

Le Comité souhaitait se rendre dans une région du Canada autre que celle de la Capitale nationale pour recueillir une variété d'opinions au cours d'audiences publiques et, par la même occasion, visiter les bureaux régionaux tant du SCRS que de la Direction des enquêtes sur la sécurité nationale de la GRC. Un voyage à Vancouver, le seul qu'il eut le temps de faire, lui donna l'occasion de réaliser ces deux objectifs. Le choix de Vancouver s'explique aussi par le fait que les événements de l'affaire *Atwal* eurent lieu en Colombie-Britannique.

Le Comité décida aussi qu'il serait bon de s'informer sur les services de renseignement de sécurité auxquels ceux du Canada sont le plus souvent comparés, à savoir ceux des États-Unis et de l'Australie. Au cours d'un séjour de deux jours à